



MAIRIE
DE
SAINT-ESTÈVE-JANSON
13610

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
		En exercice 10
		Présents 9
		Votants 10

L'an deux mille vingt-deux et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire de la commune, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Madame Fabienne QUIEVREUX

Avaient donné pouvoir : Fabienne QUIEVREUX à Jean-Claude FARADIAN

Étaient absents non-excuses : -

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

09-2022-03 Finances - Réhabilitation Rey/Morichaud – Recours à l'emprunt

Monsieur le 2^{ème} adjoint expose :

Lors du vote du BP 2022, il avait été acté d'avoir recours à l'emprunt pour les travaux de réhabilitation des maisons REY et Morichaud.

Plusieurs organismes prêteurs ont été contactés, mais seul le Crédit Agricole Alpes Provence a souhaité nous faire une proposition financière telle que présentée ci-dessous :

PRET MOYEN TERME A TAUX FIXE AMORTISSABLE

Objet	INVESTISSEMENTS 2022 : TRAVAUX RESIDENCE LA GUEPIERE (REHABILITATION MAISON REY ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX)		
Montant	554.258,40€		
Durée	15 ans	20 ans	25 ans
Profil amortissement	Echéances trimestrielles constantes		
Taux fixe (base 30/360)	2,48%	2,58%	2,60%
Echéance	11.090,41€	8.890,59€	7.555,08€
Coût total du crédit	665.424,31€	711.247,32€	755.508,40€

- Frais de dossier : 0,10% flat
- Possibilité de débloques fractionnés sur une période de 2 mois à compter de votre accord

CREDIT RELAIS SUBVENTIONS

Objet	INVESTISSEMENTS 2022 : TRAVAUX RESIDENCE LA GUEPIERE (REHABILITATION MAISON REY ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX)
Montant	1.107.237,83€
Durée	24 mois
Taux Fixe (base 30/360)	1,96%
Profil amortissement :	In fine (amortissement mensuel avec différé total de 23 mois)
Intérêts globaux au terme des 24 mois :	43.862,17€

- Frais de dossier : 0,10% flat
- Possibilité de débloques fractionnés sur une période de 2 mois à compter de votre accord

Garantie : cession de créance, sur la base des subventions suivantes

Organisme	Compte assignataire	Référence	Montant total subvention	Montant subvention restant à encasser	Montant Cédé	%
METROPOLE AX MARSEILLE PROVENCE	RECETTES DES FINANCES MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AX MARSEILLE PROVENCE	Convention Contrat Communautaire Pluriannuel suite délibération n° FBPA 015-9624/21/CM	551 100,00 €	551 100,00 €	551 100,00 €	48%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	PAIERE DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE	Convention de partenariat - réhabilitation de la maison Rey et petit logis phase 1 suite délibération Commission Permanente du Département des BDR du 20/04/19. N° dossier A/C-012234	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	26%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	PAIERE DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE	Convention de partenariat - réhabilitation de la maison Rey en vue de la création de logements communaux phase 2 suite délibération Commission Permanente du Département des BDR du 11/12/20. N° dossier A/C-014556	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	26%
Total			1 151 100,00 €	1 151 100,00 €	1 151 100,00 €	100%

Il est proposé d'avoir recours :

- à l'emprunt à moyen terme pour un montant de 554 258,40€ au taux fixe de 2,60 % pour une durée de 25 ans.
- Au crédit relais subventions pour un montant de 1 107 237,83€ garanti par la cession de créance des subventions obtenues pour cette opération et telles que détaillées ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le 2^{ème} Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve :

- le recours à l'emprunt à moyen terme auprès du Crédit Agricole Alpes Provence pour un montant de 554 258,40€ au taux fixe de 2,60 % pour une durée de 25 ans,
- le recours au crédit relais subventions pour un montant de 1 107 237,83€

Acte que le crédit relais sera garanti par la cession de créance sur la base des subventions obtenues pour cette opération telles que détaillées ci-dessus.

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2022 via une décision modificative.

Autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.



Madame le Maire,


Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,



Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 04/10/2022
- et de sa publication le 05/10/2022

Madame le Maire,


Martine CESARI.

